

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2018

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 19 octobre 2018

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG (ne prend pas part au vote), Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Christelle DE PUGA, Mme Ghislaine DURON, Mme Corine RIEHS, M. Philippe PROTHAIS M. Bernard RAVAT, M. Fabrice REYNAUD (ne prend pas part au vote)

Secrétaire de séance : Mme Corine RIEHS

Ouverture de la séance : 20 h 32

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) **Désignation membre pour signature d'un permis d'aménager**

Monsieur le Maire fait un rappel des faits : suite au recours contre le Permis d'aménager PA 033 007 17 P 0001, la société RANCHERE a déposé un nouveau permis d'aménager, PA 033 007 18 P 0001, qui tient compte des 10 % de logements sociaux demandés par le PLU.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est intéressé à titre personnel dans le cadre de ce permis d'aménager qui fait l'objet d'un nouveau recours contentieux notamment pour l'illégalité de la signature l'accordant.

En effet, l'arrêté de décision dudit permis d'aménager a été signé par Mme Martine LASSERRE, qui a délégué de signature générale mais qui dans ce cas précis n'avait pas compétence pour une telle signature.

M le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis d'aménager n° 033 007 18 P0001.

Il précise que les frais d'avocat liés à ce recours seront à la charge de la commune et en partie remboursés par l'assurance de la collectivité.

M Daniel DUBOURG et M Fabrice REYNAUD quittent la salle au moment du vote et ne prennent pas part au vote.

Mme Martine LASSERRE est proposée pour prendre la décision relative à la délivrance du permis d'aménager n° 033 007 18 P0001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à :

5 voix pour – 6 voix contre – 1 abstention de ne pas désigner **Mme Martine LASSERRE**, pour prendre la décision relative au permis d'aménager n° 033 007 18 P0001.

Mme Martine LASSERRE n'est donc pas autorisée à signer l'arrêté de décision concernant le permis d'aménager n° 033 007 18 P 0001.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.